



Peut on demissionner pendant son preavis de licenciement

Par **letista**, le **28/04/2009** à **10:14**

Bonjour,

j'aimerais savoir s'il est possible de démissionner pendant le préavis de licenciement.

Je vous explique :

Mon ami fait l'objet d'un licenciement économique son préavis s'arrête le 22 mai, mais celui ci à retrouver un travail qui doit débuter le 4 mai. Il en a discuté avec son patron mais celui ci ne veut pas le dispensé de son préavis à moins que celui ci démissionne.

Mon ami à fait sa lettre de démission en précisant qu'il voulait être dispensé de son préavis. Voilà nous souhaiterions savoir si nous n'avons pas fait de bêtises en fesant cela ou si son patron peut se retourner contre lui ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, mes sincères salutations.

Par **milou**, le **28/04/2009** à **11:13**

Bonjour,

Le licenciement rompt le contrat de travail, il est donc bien sûr impossible de le "rompre une seconde fois" par une démission !!!

La lettre de démission envoyée n'a donc aucune valeur.

Seul l'employeur a désormais la possibilité de dispenser le salarié de son préavis (ou de ce qu'il en reste).

Cordialement